



NUMÉRO 221

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023

- Appel nominal / 2

- Désignation du secrétaire de séance / 2

**- Approbation du procès verbal de la séance
du 2 février 2023 / 2**

**- Compte rendu des décisions prises en vertu de la
délégation donnée par le conseil au maire / 2**

- Communication sur l'actualité GPSO / 2

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF en faveur des enfants victimes du tremblement de terre en Syrie et en Turquie / **4**

2. Désignation du référent déontologue / **4**

3. 40, rue Fanfan la Tulipe - Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour la passerelle - 7, place René Clair Modification d'une servitude / **5**

4. Groupement de commandes avec le SIGEIF pour la réalisation de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques / **5**

5. Présentation du rapport social unique de l'année 2021 de la commune de Boulogne-Billancourt / **5**

6. Personnel communal - Mesures diverses / **7**

7. Revalorisation des taux de certaines vacations effectuées dans les directions et services de la commune de Boulogne-Billancourt / **7**

8. Adhésion de la commune de Boulogne-Billancourt à la mission d'intérim territorial du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne de la région d'Île-de-France / **8**

9. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 / **8**

10. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 / **8**

11. Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement / **8**

12. Vote du BP 2023 pour le Budget principal et les Budgets annexes. Approbation du tableau des effectifs. Amortissement des biens de faible valeur. Longueur de la voirie. / **8**

13. Imputation des biens en section d'investissement / **11**

14. Fixation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les terrasses éphémères pour l'année 2023 / **12**

15. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2023 / **12**

16. Convention pour la gestion des 18 caméras de vidéosurveillance déployées par l'EPT GPSO sur le territoire de la commune de Boulogne-Billancourt / **13**

17. Attribution d'une subvention à SNL PROLOGUES pour l'acquisition via un bail à réhabilitation d'un logement social sis 93 rue Thiers à Boulogne-Billancourt / **14**

18. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année scolaire 2022/2023 / **14**

19. Avenant de prolongation pour 2023 - Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative à la subvention pour le Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes. / **15**

20. Programme relatif à la stratégie numérique responsable de la ville. / **15**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 30 mars 2023 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 24 mars 2023.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLÉMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR.

EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel BAVIERE
- Madame Armelle GENDARME, qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal LOUAP ;
- Madame Dorine BOURNETON, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude ROCHER ;
- Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur DE JERPHANION ;
- Monsieur Evangelos VATZIAS, qui a donné pouvoir à Madame Baï-Audrey ACHIDI ;
- Madame Judith SHAN, qui a donné pouvoir à Monsieur Bertrand RUTILY.
- Monsieur Bertrand AUCLAIR, qui a donné pouvoir à Madame Elisabeth De MAISTRE à compter du point 16.

ABSENT : Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT

Madame Laurence DICKO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir mes chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

M. BAGUET : Y a-t-il des questions concernant ce procès-verbal ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? (Il n'y en a pas).

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Cette communication comporte de nombreuses informations sur les activités, tels que l'éveil à l'écocitoyenneté ou encore le projet que nous avons lancé pour la réduction et la valorisation des déchets. En matière de sécurité routière, nous avons anticipé la mise à jour du parc des camions de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dans le cadre de la directive européenne qui sera prochainement mise en place, et concernant la collecte des déchets alimentaires, les retours sont toujours aussi positifs. Nous pouvons nous réjouir que cette initiative rencontre un beau succès, tant pour la planète que pour les finances de notre territoire et celles des Bouloonnais. En ce qui concerne le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), je vous remercie d'avoir été nombreux à participer à notre séminaire de travail, qui, je l'espère, fut intéressant pour vous. Nous allons continuer à avancer sur ce sujet, sachant que les choses se compliqueront de plus en plus lorsque nous nous rapprocherons du règlement précis. Certaines équations sont en effet assez difficiles à résoudre, notamment celle entre le développement durable et la densification – qui, je le rappelle, nous est demandée par

Séance du 30 mars 2023

l'État et pour lesquelles nous devons trouver le juste équilibre.

Pour ce qui est de l'habitat et des mobilités, vous constaterez que nous avons organisé plusieurs conférences à GPSO, et s'agissant du dispositif « Smart city, Territoire intelligent », de nombreuses actions ont également été lancées. D'ailleurs, nous avons inscrit une subvention à ce sujet dans le cadre du budget 2023 que nous soumettrons au vote tout à l'heure. En matière de développement durable, je rappelle que nous avons lancé le prix de la Transition énergétique de GPSO, cette soirée fut une belle réussite.

Par ailleurs, vous noterez les initiatives en matière de sport féminin avec les différents clubs de GPSO (football, handball et basket-ball). Enfin, vous avez certainement remarqué qu'il y avait beaucoup de gros travaux sur la Ville actuellement. Je pense notamment au chantier du mail des Provinces au pont de Sèvres, qui entre dans sa deuxième tranche, aux travaux de la rue Anna Jacquin, dont le projet s'élève à 2 millions d'euros, aux travaux de la rue d'Issy et de l'allée Emile Pouget, pour un coût de 1,6 million d'euros, à la fin du chantier de la rue Escudier, ou encore au cheminement entre la rue du Port et le quai du 4 septembre, auxquels s'ajoutent toute une série de plantations, de jardinières sur l'ensemble du territoire de GPSO.

Je profite de ce moment pour remercier publiquement les équipes et les agents de GPSO, ainsi que les salariés et les prestataires de nos partenaires privés qui collectent les ordures ménagères, sans oublier le Syctom (Syndicat mixte d'Île-de-France spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés), puisque tous n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer la collecte des poubelles sur la Ville et sur le territoire de GPSO. J'ai reçu beaucoup de mots de félicitations des Boulonnais, en particulier de ceux qui travaillent à Paris, puisqu'il suffit de franchir le périphérique pour constater la différence. Je me suis donc permis en votre nom de remercier tous les agents qui ont travaillé pour assurer cette collecte. Je rappelle que la situation était extrêmement compliquée, car s'il faut bien évidemment collecter les ordures, mais il faut aussi les évacuer. Or, le centre de tri Isséane d'Issy-les-Moulineaux était bloqué, et les chauffeurs ne pouvaient pas décharger les camions-bennes qui étaient filtrés. Certains d'entre eux ont même attendu neuf heures dans leur camion pour pouvoir décharger, et ce jusqu'à 23h ou minuit. Quant à ceux qui ne pouvaient pas décharger, ils étaient contraints d'aller dans les Yvelines. Bref, ce fut un énorme travail, et ce service que nous apprécions tous fut très compliqué à assumer.

S'agissant des grèves sur Boulogne-Billancourt, nous avons eu un pic de grévistes le 19 janvier et le 7 mars. Nous avons pu assumer les services principaux à la population que sont l'état civil et les médiathèques, les services à la petite enfance, l'éducation et la jeunesse. Je remercie d'ailleurs les animateurs qui permettent notamment la mise en place du Service

minimum d'accueil (SMA) dans nos écoles, puisque nous avons pu accueillir tous les enfants même si les conditions n'étaient pas toujours idéales pour les animateurs qui ont dû accueillir jusqu'à 30 enfants.

D'autre part, et conformément aux dispositions de l'article L.544-1 du Code général de la fonction publique, je vous informe de mon intention de mettre fin de manière anticipée au détachement de Madame Maïté VANMARQUE sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services (DGS) dans le respect des textes en vigueur et de la procédure qui y est attachée. En application des dispositions susmentionnées, une information sera également communiquée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Par ailleurs, je vous informe également de l'arrivée de notre nouveau Directeur général adjoint en charge du pôle de proximité, Monsieur Quentin DECLETY, qui a pris ses fonctions le 1er février dernier, et à qui je souhaite la bienvenue.

Parmi les autres informations, sachez que nous avons reçu le prix de la démocratie jeunesse pour la Maison de la planète, dans le cadre de la 32ème édition des trophées Eco-Actions. La Ville était dignement représentée, puisque Mesdames LAVARDE, ACHIDI, et VEILLET ont assisté à cet événement. 213 projets avaient été déposés et le jury en a sélectionné huit. Merci donc aux équipes et aux services qui ont travaillé sur ce projet.

D'autre part, vous avez sur table le détail des indemnités perçues par chaque élu de la Ville dans le cadre de ses fonctions liées à la Ville de Boulogne-Billancourt, puisque ce document doit être remis à l'ensemble des élus. Enfin, j'ai également remis aux responsables des groupes les copies de la dernière Assemblée générale de l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt (OTBB), ainsi qu'une copie du détail des subventions 2023 qui nous avait été demandés.

J'en ai terminé avec ces informations, je vous propose à présent de démarrer l'ordre du jour de notre séance.

1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF EN FAVEUR DES ENFANTS VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN SYRIE ET EN TURQUIE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Compte tenu de l'ampleur de cette catastrophe, nous restons fidèles à notre partenariat avec l'UNICEF, et vous proposons d'aider cette association pour secourir les enfants victimes de ce tremblement de terre.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Comme la loi nous y oblige, nous devons désigner avant le 1er juin de cette année un déontologue, c'est-à-dire une personne compétente en la matière. Avec GPSO, nous proposons que cette personne soit désignée à la fois pour chaque élu de la ville de Boulogne-Billancourt, et pour l'ensemble des élus des huit villes de GPSO, ainsi que pour les conseillers territoriaux de GPSO. Chacun peut consulter ce déontologue, sachant que les honoraires sont pris en charge par les collectivités correspondantes et que chaque dossier coûte 80 euros. Par exemple, cette personne de référence vous renseignera si vous vous interrogez sur un risque de conflits d'intérêts, ou si un de vos proches change d'activité professionnelle et que cela pourrait interférer avec le votes de certaines délibérations.

En conséquence, nous vous proposons de désigner Madame Laurence MOUGIN-SOULEAU, sachant que cette délibération miroir sera soumise au vote du Conseil de territoire de GPSO ce mercredi 5 avril, et qu'elle a déjà été votée à Ville-d'Avray et à Vanves. Nous verrons ensuite si nous remplacerons ou non Madame MOUGIN-SOULEAU, puisque cette désignation semble poser des problèmes à certains, et que nous devons

la protéger puisqu'elle a déjà été l'objet de Tweets un peu nauséabonds. L'idée est donc de voter cette délibération ce soir pour que nous soyons en règle au 1er juin. Je rappelle qu'il ne sera pas évident de trouver une autre personne, puisqu'il faut, idéalement, trouver un avocat qui n'ait aucun lien, ni personnel, direct ou indirect, avec aucune des neuf collectivités. D'ailleurs, nous n'avions trouvé personne d'autre sur le territoire de GPSO parmi toutes celles et ceux que nous avons consultés. En effet, les cabinets d'avocats ne veulent pas s'engager dans cette démarche, car cela les prive de toute possibilité ultérieure de travailler avec chacune des neuf collectivités. En attendant, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » souhaite connaître la spécificité juridique de la personne qui sera désignée référent déontologue. Il est précisé qu'il s'agit d'une avocate spécialiste du droit administratif et des copropriétés. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Monsieur le Maire, chers collègues, la loi nous demande de désigner une ou un déontologue pour la Ville et pour l'établissement public territorial, ce qui est naturellement une bonne chose. Vous proposez de désigner Madame MOUGIN-SOULEAU, que nous ne connaissons pas personnellement, mais que nous avons remarquée pour son fort engagement dans de précédentes campagnes électorales auprès de la majorité municipale. Ce n'est pas pour nous un gage d'impartialité dans les conflits que la déontologue pourrait avoir à arbitrer entre les agents de la Municipalité ou les membres des différentes instances de la Ville, ou avec le Maire ou le Président du Territoire. Nous notons aussi que vous n'avez pas présenté votre candidate, ainsi que ses compétences et expériences, au moins aux responsables des groupes d'oppositions, avant de conforter votre choix. Nous proposons donc de reporter cette désignation au prochain Conseil municipal, afin que vous puissiez présenter les différents candidats consultés aux présidents des groupes municipaux d'ici là. Faute de quoi, nous voterons contre cette délibération – même si j'ai bien compris ce que vous avez expliqué.

M. BAGUET : Très bien. Il faut aussi savoir se faire confiance dans la vie, d'autant que cette question a été partagée avec mes autres collègues de GPSO. Vous êtes donc content des réponses que nous vous apportons, mais vous maintenez quand même votre vote contre. Je trouve cela assez dommage. De plus, je ne voudrais pas que ce sujet devienne une affaire personnelle,

Séance du 30 mars 2023

surtout que cette personne ne mérite vraiment pas ce genre de conflit. Ce n'est pas grave, c'est votre choix. Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité, le groupe « Écologistes et solidaires » votant contre et le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

3. 40, RUE FANFAN LA TULIPE - AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PASSERELLE - 7, PLACE RENÉ CLAIR - MODIFICATION D'UNE SERVITUDE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je rappelle que le Conseil municipal avait autorisé la création d'une passerelle pour permettre à la société Colas de relier les deux immeubles de son siège social, moyennant une redevance de 2 478,12 euros. Depuis, l'entreprise a déménagé et des travaux de réhabilitation d'immeuble ont eu lieu, sachant que celui-ci est désormais propriété de la société ATIM University SCI. Il est donc prévu la cession par la Ville, à la société ATIM University SCI, du volume 66 d'une surface de 1 mètre carré. Je précise que cette cession ne modifiera pas le montant de la redevance. D'autre part, et afin d'être complet sur le périmètre des servitudes, il convient d'ajouter à cette cession le volume 67 tel que défini par l'état descriptif de division en volumes. Il s'agit de l'empiètement d'habillage des 22 poteaux situés devant l'immeuble.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIGEIF POUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réalisation de ces diagnostics s'avère nécessaire pour effectuer des travaux de voirie. Je précise que la Ville n'aura aucune contribution financière à payer, puisqu'elle est adhérente au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF).

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE L'ANNÉE 2021 DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que le Rapport social unique (RSU) a remplacé le Rapport sur l'état de la collectivité (REC), et que celui-ci doit être présenté chaque année au Conseil municipal. Sachez également que ce rapport a été présenté il y a quinze jours au Comité social territorial (CST).

Concrètement, le RSU reflète l'état de la Collectivité en matière de ressources humaines. Les principaux indicateurs sont les suivants :

Effectifs

Au 31 décembre 2021, la Ville employait 2 450 agents, dont :

- 1 232 fonctionnaires permanents (titulaires et stagiaires) ;
- 620 contractuels permanents ;
- 598 contractuels non permanents.

Parmi les 1 852 agents permanents (fonctionnaires et contractuels permanents), 70 % d'entre eux étaient des femmes et 30 % étaient des hommes. L'âge moyen des agents de la Collectivité était de 47 ans. Les effectifs permanents étaient composés de 13,8 % d'agents de catégorie A, 10,5 % d'agents de catégorie B et 75,7 % d'agents de catégorie C.

Temps de travail

Sur les 1 852 agents permanents, 1 816 agents occupaient un emploi à temps complet et 36 agents exerçaient un emploi à temps non complet.

Rémunérations

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

En 2021, les charges de personnel se sont élevées à 89 376 831 euros, soit 42,39% des dépenses de fonctionnement constatées au Compte administratif (210 864 917 euros).

Par ailleurs, en 2021, 76 052 heures supplémentaires ou complémentaires ont été réalisées.

Conditions de travail, hygiène et sécurité

Au cours de l'année 2021, 135 accidents du travail ont été déclarés.

Au 31 décembre 2021, la Ville comptait 149 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés, agents en reclassement, agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité, d'une carte d'invalidité, etc.) sur emploi permanent, soit environ 8,04 % des effectifs permanents.

Formation

Les 1 457 jours de formation qui ont été suivis par les agents sur emploi permanents en 2021 se répartissent à 11 % pour les agents de catégorie A, à 13 % pour les agents de catégorie B et à 76 % pour les agents de catégorie C.

Le coût de la formation pour l'année 2021 s'est élevé à 781 591 euros.

Droits sociaux

La Ville a participé à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance pour un montant global de 411 458 euros. Ce dispositif compte 817 bénéficiaires au titre de la santé et 329 au titre de la prévoyance.

Je précise que les montants des droits sociaux ont beaucoup augmenté – ce qui est une bonne chose –, puisque la Ville a réalisé de gros efforts pour revaloriser sa participation. Cette mesure a incité de nombreux agents à adhérer à ces droits, et notamment les jeunes agents en matière de prévoyance.

Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme global de l'année 2021 était de 8,57 %, contre 9,6 % à l'échelle nationale, pourcentage issu d'une analyse réalisée auprès de 451 000 agents affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, employés par 15 850 collectivités territoriales.

Il vous est demandé de bien vouloir donner acte de la présentation du rapport social unique de la ville de Boulogne-Billancourt pour l'année 2021, dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'interroge sur le taux d'absentéisme des agents de la Ville, et demande s'il est équivalent à celui enregistré dans des communes comparables. Madame GODIN vient de répondre cette question. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ce RSU ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Merci pour ce rapport de synthèse, qui est effectivement très clair, mais sur lequel j'aimerais poser trois questions complémentaires. Premièrement, la rémunération moyenne des agents culturels du cadre A (contractuels), s'élève à 84 719 euros. Sur combien de personnes – au moins deux d'après ce que je comprends – est calculée cette moyenne ? Deuxièmement, le nombre de 135 accidents du travail est-il normal pour une collectivité comme la nôtre, et quelle est leur gravité, exprimée par exemple en nombre total de jours d'arrêt provoqués ? Troisièmement, le taux de démission de 21 % sur 246 départs est-il similaire à celui des années précédentes ?

M. BAGUET : Merci. Il est dommage que vous n'ayez pas posé ces questions avant, nous aurions pu vous répondre aujourd'hui. Je vous propose donc de vous transmettre ces réponses ultérieurement, à moins que Madame GODIN puisse déjà vous apporter quelques précisions.

Mme GODIN : Je peux déjà vous répondre concernant les accidents du travail. Nous avons à peu près le même nombre d'accidents déclarés que les années précédentes, hormis pour l'année 2020 en raison du confinement. Quant au degré de gravité et au nombre de jours d'arrêts, nous vous répondrons ultérieurement car je n'ai pas la réponse sous les yeux.

M. BAGUET : Merci. La bonne nouvelle de ce rapport est le fait que les jeunes agents souscrivent à la mutuelle prévoyance. Preuve que nous avons bien fait d'augmenter la participation de la Ville, surtout que ce genre d'adhésion est une sécurité par les temps qui courent, et qu'elle n'est pas forcément spontanée chez les jeunes. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

6. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

La présente délibération comporte cinq points. Le premier point concerne l'actualisation du tableau des effectifs, dans lequel nous avons supprimé les deux emplois restant au château de Benais, puisque ce site a été vendu. Le deuxième point vous

propose d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels, et le troisième prévoit la création d'un emploi non permanent pour recruter un agent contractuel sur un contrat de projet. Cet agent aura pour mission de gérer les dossiers liés aux futurs Jeux Olympiques et Paralympiques, puisque Boulogne-Billancourt recevra des délégations étrangères dans trois de ses équipements sportifs. Cette personne sera placée sous l'autorité directe du DGA en charge du sport.

Quant au quatrième point, il porte sur le renouvellement de la mise à disposition partielle des services de la Direction territoriale Nord et du service Patrimoine arboré par l'Établissement public territorial GPSO auprès de la Ville de Boulogne-Billancourt. Cette mise à disposition à titre onéreux permettra d'entretenir les espaces verts qui ne sont pas remis à GPSO, comme par exemple les jardins des écoles et des crèches, ou encore les cimetières. Enfin, le cinquième point a trait à la modification de la liste des logements de fonction pouvant être concédés ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. REVALORISATION DES TAUX DE CERTAINES VACATIONS EFFECTUÉES DANS LES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

En juin 2019, nous avons voté une revalorisation des taux de vacation pour les animateurs et les surveillants de cantine, et nous vous proposons aujourd'hui de revaloriser ce taux dans un certain nombre d'autres secteurs. Je pense notamment aux éducateurs des activités sportives et physiques, aux professeurs d'enseignement artistique, ou encore aux médecins et aux psychologues. Cette démarche répond à plusieurs objectifs, et

en tout premier lieu à la valorisation du travail effectué. D'autre part, elle permet également d'accroître la compétitivité de la Ville, et de sécuriser les payes des agents. Il était donc très important de revaloriser ces taux, d'autant que cela nous permettra de fidéliser nos agents.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Nous voterons bien entendu pour cette revalorisation, d'autant que certaines prestations avaient été revalorisées en 2019, et que celles dont nous parlons ce soir ne l'ont pas été depuis 2008. Il devenait donc vraiment urgent de le faire. Cela étant, les hausses de quelques centimes pour certaines de ces catégories nous paraissent dérisoires eu égard à l'augmentation du coût de la vie, surtout lorsque nous savons la difficulté à fidéliser certaines catégories de personnels. Par conséquent, d'autres ajustements pourraient être nécessaires à plus long terme pour certaines de ces catégories. Néanmoins, nous encouragerons quand même ce premier geste en votant pour.

D'autre part, je voudrais revenir sur une catégorie bien spécifique, puisque nous avons un tarif unique pour les modèles vivants. Or, il est d'usage d'avoir des tarifs différenciés pour les modèles vivants habillés et pour les modèles vivants nus, sachant que les tarifs peuvent aller du simple au double. Peut-être faudra-t-il là aussi ajuster les tarifs à l'avenir, d'autant qu'il est très difficile de recruter sur ces catégories ? Je vous remercie.

M. BAGUET : Nous prenons note de votre remarque, sachant que nous n'avons encore jamais fait appel à des modèles nus pour les ateliers artistiques.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À LA MISSION D'INTÉRIM TERRITORIAL DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Comme la Ville adhère déjà au Centre interdépartemental de Gestion (CIG), il vous est proposé ce soir d'adhérer au dispositif de mission d'intérim territorial proposé par ce Centre. Cette adhésion est intéressante, puisque le CIG dispose d'un pool d'agents territoriaux volants pouvant être mis à disposition des collectivités pendant un certain temps. Ces dispositions nous permettront donc de répondre à des besoins que nous n'arrivons pas à fournir, notamment dans certains secteurs où nous n'arrivons pas à recruter, et nous permettront de fait de renforcer nos équipes. Je précise que nous payons uniquement si un agent est mis à disposition, puisque l'adhésion à ce service est gratuite et que nous payons déjà une cotisation relativement importante au CIG.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : En réponse à la question du groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » sur les raisons de l'adhésion de la Ville à ce service, il est précisé que le service proposé peut répondre à un besoin ponctuel de la Ville, notamment pour la Direction des ressources humaines. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci Madame GODIN. Je vous propose à présent de passer aux finances.

Mme LAVARDE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous me le permettez, je vous propose de présenter ensemble les délibérations 9, 10, 11 et 12, puisque tout est synthétisé dans la délibération n° 12.

M. BAGUET : Allez-y, nous vous écoutons.

9. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

10. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2023

11. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

12. VOTE DU BP 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR - LONGUEUR DE LA VOIRIE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Je vais donc vous parler de manière très synthétique de l'exercice de l'année 2022, puisqu'il s'agit uniquement de s'intéresser aux résultats après intégration des reports en investissement et en fonctionnement, de manière à obtenir les résultats définitifs de chacun des budgets. Comme vous pouvez le voir, tous ces budgets sont excédentaires, et notamment le budget principal qui dégage un excédent de 20,5 millions d'euros. Bien évidemment, nous reviendrons sur le pourquoi de ces différents résultats lors du Conseil municipal du 1er juin prochain. Pour ce soir, il vous est proposé d'affecter ces résultats de manière anticipée pour le budget de l'année 2023.

Concernant la délibération n° 10 relative au vote des taux, je rappelle que le budget 2023 repose sur des recettes dynamiques, et notamment sur des recettes fiscales. Comme vous pouvez le voir, il existe plusieurs chiffres de recettes et plusieurs chiffres de dépenses, du fait notamment de l'organisation très particulière de la région Île-de-France. Nous pouvons réellement dépenser 176 millions d'euros, alors que nous disposons de 247 millions d'euros d'un point de vue comptable.

Ces 247 millions d'euros progressent de 7,6 millions d'euros par rapport au budget 2022, dont 5,4 millions d'euros au titre des recettes fiscales directes – dont 3,8 millions d'euros pour la ville et 1,6 million d'euros pour GPSO. Je précise que ces nouvelles recettes fiscales sont obtenues sans aucune augmentation des taux, notamment des taux des impôts fonciers, qui, je le rappelle, resteront stables pour la quatorzième année consécutive. D'autre part, nous ne toucherons pas non plus aux taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, alors qu'il aurait été possible de le faire après deux années de gel.

Le dynamisme des recettes fiscales directes s'explique par le dynamisme des bases, sachant que deux effets jouent à Boulogne-Billancourt. Premièrement, la progression physique, qui explique 1/5ème de la hausse. Deuxièmement, la revalorisation forfaitaire, qui elle, s'applique partout en France

Séance du 30 mars 2023

avec des niveaux différents, avec d'une part la revalorisation des locaux d'habitation à hauteur de 16,2 %, et d'autre part la revalorisation des locaux professionnels que nous anticipons autour de 1 %. De fait, nous n'obtenons pas + 7,2 % comme nous aurions pu l'escompter, puisque la part des bases professionnelle est encore relativement importante dans les impôts directs que perçoit la Ville.

Par ailleurs, et comme nous l'avions dit à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire, je rappelle que cette stabilité des taux place la ville de Boulogne-Billancourt comme la grande ville la moins imposée de France, puisque nous sommes les seuls à avoir un taux consolidé (taux Ville et taux Territoire) inférieur à 20 % – 15,09 % pour la Ville, contre un peu plus de 20 % pour Paris, pour une moyenne des grandes villes de 42 %. Pour information, sachez que sept grandes villes et Communauté d'agglomération ont décidé d'augmenter leurs taux de manière très significatives, comme par exemple la ville de Grenoble, qui détenait déjà le palmarès de la grande ville la plus imposée de France et qui n'a pas hésité à voter 25 % de hausse de sa taxe foncière. Je pense que les habitants apprécieront, puisqu'ils seront désormais taxés à hauteur de 67 %.

Toujours en matière de fiscalité directe, les droits de mutation devraient représenter 1 million d'euros de moins qu'en 2022, puisque nous avons inscrit notre niveau le plus bas des cinq dernières années. En effet, nous préférons inscrire des prévisions pessimistes, de manière à présenter un budget sincère.

La ligne des compensations fiscales et des dotations de l'État pourrait presque disparaître, puisque nous n'avons quasiment plus de Dotation globale de fonctionnement (DGF). Il ne nous reste plus que la dotation « élections » – mais il n'y aura pas d'élection cette année –, la dotation « hygiène », ou encore la dotation pour la réalisation des cartes d'identité, qui représentent quelques dizaines de milliers d'euros au total. Par conséquent, ces dotations qui représentaient encore 212 euros par habitant en 2022 seront quasiment nulles en 2023. Parmi les autres mauvaises nouvelles, nous continuerons de donner 21,1 millions d'euros au titre des prélèvements de péréquation que sont le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF). D'ailleurs, nous anticipons une légère augmentation du FSRIF, à la seule raison des effets de la réforme des impôts locaux sur le potentiel financier fiscal de la ville de Paris, qui pénalise directement les villes qui contribuent et notamment les villes des Hauts-de-Seine. En revanche, et c'est une bonne nouvelle, nous ne paierons pas de pénalités SRU (loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain) cette année, ce qui diminuera le montant des prélèvements. Enfin, 4 millions d'euros seront imputés sur ce bloc budgétaire au titre de la réforme du stationnement payant.

Concernant les autres dotations, elles concernent l'ensemble de nos partenaires, et notamment deux d'entre eux. Premièrement la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour 8,3 millions d'euros. Cependant, cette somme se traduit directement en dépenses en contrepartie, puisque nous recevons ces subventions pour nos nombreuses places de crèches et pour toutes les actions que nous réalisons en faveur de la Jeunesse (centre de loisirs, accueil des enfants en situation de handicap...). Deuxièmement, le Département, puisque celui-ci participe chaque année sur nos recettes de fonctionnement à hauteur de 1,8 million d'euros au travers de la contractualisation.

Enfin, le dernier gros de recettes concerne les recettes que la Ville crée elle-même, soit par la mise à disposition de son patrimoine, soit par les prestations qu'elle offre aux Bouloonnais. Concernant l'année 2023, ces recettes devraient augmenter sous un triple effet. Tout d'abord, sous un effet « retour de l'offre de prestations » à son niveau ante-Covid, – s'il y a plus de recettes, il y a également plus de dépenses lorsque nous augmentons les prestations. D'autre part, sous l'effet « revalorisation des tarifs » votée précédemment, et enfin, sous l'effet « revalorisation des loyers » et grâce à un meilleur taux d'occupation de notre patrimoine.

Du côté des dépenses, vous observerez que nous dépensons moins que ce que nous avons, puisque nous dépensons uniquement à hauteur de 1 330 euros par habitant. Bien entendu, le poste le plus important est celui de la masse salariale, puisqu'il permet de faire fonctionner tous les services de la Ville. Pour ce qui est de l'année 2023, ces dépenses augmenteront de 2,4 millions d'euros par rapport au compte administratif 2022, en raison d'une part du dégel de l'indice de la fonction publique en année pleine (pour 1,2 million d'euros), et des mesures de revalorisation salariale évoquées par Madame GODIN pour les agents contractuels, et d'autre part, parce que nous prévoyons toujours des crédits pour les postes ouverts au recrutement. La deuxième dépense importante concerne les charges à caractère général, qui évolueront en 2023 pour atteindre près de 41 millions. En effet, et comme nous l'avions déjà largement évoqué l'année dernière à l'occasion des décisions modificatives, et même lors du vote du budget, ces dépenses progresseront à la fois en raison d'un très fort effet d'inflation et de la hausse du coût de l'énergie. Nous passerons ainsi de 3,7 millions d'euros de dépenses en 2020, à près de 8,6 millions d'euros en 2023 en hypothèse basse, voire peut-être même 10 millions d'euros en hypothèse haute si les marchés de l'énergie venaient à se retendre. Quant à l'alimentation et aux fournitures, nous avons déjà vu que ces secteurs étaient particulièrement inflationnistes, et concernant la remontée de nos charges financières, celles-ci progresseront de 700 000 euros du seul fait de l'augmentation des taux d'intérêts. Enfin, pour ce qui est des subventions aux associations, qui sont estimées à 18,6 millions d'euros en incluant la brigade des sapeurs-pompiers et

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

le cimetière de Clamart, les données qui vous sont présentées intègrent aussi les associations ayant des prestations en nature, mais qui ne perçoivent pas de subventions.

Au final, la différence entre dépenses et recettes se traduit par un autofinancement de 39,1 millions d'euros, avec la reprise du résultat que j'évoquais précédemment. Je précise que ce résultat est en baisse de près de 8 % par rapport à celui du budget primitif 2022, car malheureusement, nos recettes ne sont pas aussi dynamiques que nos dépenses, qui elles sont tirées par l'inflation.

Concernant la délibération n° 11, nous prévoyons toujours de maintenir un niveau d'investissement important à hauteur de 40,4 millions d'euros, dont 33 millions d'euros en Crédits de paiement (CP) et 7,2 millions d'euros de surcharges foncières. Comme vous pouvez le voir, le logement reste le premier secteur de nos dépenses d'investissement (19 %), même s'il est talonné de très près par celui de l'éducation qui représente 18 % de ces dépenses. Viennent ensuite le sport et la culture, qui représentent 10 % des dépenses d'investissement.

Du côté des nouvelles Autorisations de programme (AP), qui sont ouvertes à hauteur de 16,8 millions d'euros, 3 millions d'euros sont consacrés aux médiathèques et 3,5 millions d'euros à la rénovation de l'église Notre-Dame. S'agissant des AP récurrentes, elles s'élèvent à 11,4 millions d'euros. D'autre part, vous noterez également que nous retirons 2 millions d'euros pour l'opération EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France).

Comment ces dépenses se traduisent-elles dans une approche de budget « vert » ? Nous avons refait l'exercice, comme cela nous avait été demandé l'année dernière, sachant qu'à l'époque, je vous avais déjà exprimé mes fortes réserves. D'ailleurs, nous retrouvons exactement la même chose pour cette année, puisque nous continuons toujours à avoir un peu moins de 3 % de dépenses défavorables pour le climat, soit 2,3 millions d'euros que nous investissons dans l'informatique pour avoir un système résilient face aux cyberattaques. Aussi, je veux bien que ce soit défavorable pour le climat, mais c'est en tout cas favorable à la sécurité de la Collectivité.

En termes de recettes, nous retrouvons nos partenaires que sont le Conseil départemental et la région Île-de-France, ainsi que l'Etat dans le cadre des subventions aux bibliothèques et pour la rénovation de l'église Notre-Dame.

Au final, la conséquence de ce plan d'investissement ambitieux et de notre autofinancement fait qu'il nous manquera un peu de fonds pour arriver à équilibrer la section d'investissement. Cet écart nous conduira donc à lever un emprunt supplémentaire à hauteur de 2,9 millions d'euros, ce qui porterait ainsi la dette consolidée à 78,6 millions d'euros en 2023. Cela étant, je vous

rappelle tout de même que nous nous sommes désendettés à hauteur de 80,2 millions d'euros au cours de ces dernières années, ce qui signifie que la capacité de désendettement de la Ville restera très satisfaisante à 4,3 ans au 31 décembre 2023.

J'en ai terminé avec ces quatre délibérations. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci pour cette présentation très synthétique. Y a-t-il des demandes de parole concernant l'ensemble du budget ? (Il n'y en a pas). Je demande donc l'avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour la délibération n° 9.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour la délibération n° 10.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour la délibération n° 11.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » demande s'il est possible de faire un point d'étape sur les travaux d'accessibilité des bâtiments. Il a été répondu que le bilan du plan d'accessibilité des bâtiments Ad'Ap de la Ville sera présenté au prochain Conseil municipal avec le compte financier unique 2022.

Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » a demandé à quoi correspondait l'AP de 30 000 euros pour Smart city. Il a été répondu que GPSO a établi une feuille de route du territoire intelligent, afin de mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET). Dans ce cadre, la Ville a créé une enveloppe de 30 000 euros pour mener des expérimentations de solutions numériques innovantes. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

Séance du 30 mars 2023

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour la délibération n° 12.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a demandé la liste des études urbaines prévues au budget. Il a été répondu que ces crédits d'études sont ouverts chaque année pour les frais de publication obligatoires des procédures d'urbanisme dans le cadre des enquêtes publiques. Le groupe « Écologistes et solidaires » a aussi demandé pourquoi le montant des admissions en non-valeur était en baisse de 15 %. Il a été répondu que l'admission en non-valeur d'un titre en impayé est demandée par le comptable public dès que le recouvrement paraît compromis, en dépit de toutes les diligences effectuées par le trésorier. Depuis 2015, le montant des admissions en non-valeur est en baisse, notamment par le suivi des impayés de l'Espace accueil famille supérieurs à 500 euros, sachant qu'un apurement annuel est établi en lien avec la trésorerie. Ce montant peut être ajusté lors d'une décision modificative, selon les informations transmises par le comptable.

Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » a demandé quelle était la nature des travaux du gymnase de la Biodiversité. Il a été indiqué qu'il s'agit de la réfection du parquet prévue depuis 2020. En effet, la réalisation a été décalée à la fin des travaux d'étanchéité concernés par la mise en œuvre de la domo-ouvrage. Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » a également demandé pourquoi la subvention d'équilibre du budget annexe Publications augmentait de 51 %. Il a été répondu que l'augmentation de la subvention d'équilibre est liée à l'augmentation importante de plus de 50 % du prix du papier constatée en 2022, qui s'explique notamment par la hausse du coût de l'énergie et de la matière première.

Par ailleurs, ont été évoqués en commission divers sujets qui n'avaient pas de lien avec la présentation du budget. Avis favorable à l'unanimité, les groupes « Écologistes et solidaires » et « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Souhaitez-vous que nous votions le budget global, ou que nous votions le budget chapitre par chapitre ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote du budget global). Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité, le groupe « Écologistes et solidaires » votant contre, et le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt », Monsieur VATZIAS et Madame ACHIDI s'abstenant.

M. BAGUET : Merci à l'ensemble services pour la réalisation de ce budget. Comme vous pouvez le voir, nous sommes en très bonne santé financière. Cependant, le fait d'appliquer des taux aussi bas risque aussi d'attirer l'attention, et nous pourrions être dans le collimateur comme toutes les villes dites « bien gérées ». Autrement dit, ce n'est pas forcément très bon d'être toujours le meilleur élève. D'ailleurs, rien que sur la DGF, nous devrions percevoir près de 25 millions d'euros de l'Etat – soit environ 212 euros par habitant –, si nous touchions la moyenne de ce que perçoivent les villes de la strate. On nous prive donc de 25 millions d'euros de recettes, qui s'ajoutent aux 235 millions que l'Etat a déjà prélevés sur Boulogne-Billancourt depuis dix ans – soit 23 millions d'euros par an en moyenne -. Tout cela commence à faire des sommes très importantes.

13. IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Je profite de cette délibération pour vous signaler que la délibération n° 12 comportait aussi le tableau des effectifs et le classement des voies communales, ainsi que l'amortissement des biens. De fait, la délibération n° 13 consiste à présenter les règles d'amortissement de ces biens, comme nous le faisons chaque année.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LES TERRASSES ÉPHÉMÈRES POUR L'ANNÉE 2023

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Je rappelle tout d'abord que ces tarifs ont déjà été fixés lors du Conseil municipal du mois de décembre. Il s'agit ce soir de préciser leurs modalités d'application dans le cadre des terrasses éphémères, qui seront applicables entre le 1er mai et le 31 octobre 2023. Le restaurateur devra notamment s'engager à signer la charte de bonne conduite pour installer une terrasse

éphémère, et à ne plus servir après 22 heures.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a indiqué qu'il fallait surveiller que les restaurants respectent bien la réglementation des terrasses. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Comme cela est indiqué dans les résultats d'enquête sur les États généraux de l'espace public, que nous publierons prochainement, les gens sont assez favorables au retour des terrasses éphémères, sous réserve que les restaurateurs respectent bien la réglementation. Il y a donc d'un côté une forte demande, et de l'autre des personnes qui se plaignent de ces terrasses. Toutefois, je pense que nous avons plutôt intérêt à accompagner nos restaurateurs compte tenu de l'état actuel de ce secteur d'activités, sans quoi il ne restera plus que de la restauration rapide et donc une multiplication importante des livraisons dans Boulogne-Billancourt. Par conséquent, nous soutenons les restaurateurs traditionnels.

Je cède à présent la présidence de la séance à Madame DEFRANOUX pour la délibération n° 15, puisque Monsieur BAGUET, Madame GODIN, Monsieur BACCHETTA, Monsieur CLÉMENT, Monsieur CARAGE, Monsieur DE BUSSY, Madame GENDARME, Monsieur AUCLAIR, Monsieur DENIZIOT, Monsieur BAZIN, Monsieur LOUAP et Madame VETILLART doivent sortir de la salle.

19 heures 02 : Présidence de Madame DEFRANOUX.

15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2023

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Comme Monsieur le Maire vous l'a indiqué en début de séance, le tableau des subventions pour l'année 2023 a été remis aux Présidents de groupe. Vous connaissez donc tous les montants qui seront versés, sachant qu'il s'agit, pour la plus grande partie, de la reprise des montants qui avaient déjà été communiqués au

Conseil municipal du mois de décembre, et qu'il y a simplement quelques ouvertures de subventions complémentaires.

Mme DEFRANOUX : Merci Madame LAVARDE. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Prenant connaissance du reversement légal obligatoire par la Ville en faveur de l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt de 75 % des montants perçus au titre de la taxe de séjour, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » sollicite la communication du dernier rapport d'activité de l'OTBB. Madame LAVARDE pourra peut-être apporter des éléments de réponse en séance. Avis favorable à l'unanimité.

Mme DEFRANOUX : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » rappelle qu'il avait été indiqué aux membres du groupe de travail en décembre dernier que le tableau définitif des subventions 2023 serait transmis pour le vote du budget principal 2023. Il a été répondu que ce tableau serait bien communiqué. D'autre part, le groupe « Écologistes et solidaires » a aussi demandé pourquoi la subvention à l'association Bien vieillir passait de 35 600 à 8 900 euros.

Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » sollicite la communication du dernier rapport d'activité de l'OTBB. Or, ce document a été remis aux Présidents de groupe en amont de la séance.

Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

Mme DEFRANOUX : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : Tout d'abord, je vous confirme que le document contenant la liste des subventions nous a bien été remis, et nous vous en remercions. Cependant, je voudrais préciser que les réponses apportées en commission concernant l'association Bien vieillir ne correspondent pas à ce qui est indiqué dans le compte-rendu de l'Assemblée générale. En effet, il a été indiqué en commission qu'une des salariées prenait sa retraite, et donc que l'activité de l'association serait fortement perturbée, alors que le compte-rendu de l'Assemblée générale parle « d'une baisse de la subvention qui entrainerait le licenciement de cette même bénévole ». Aussi, pour quelle raison cette subvention a-t-elle été réduite, et y a-t-il eu des manquements ? De même, n'aurions-nous pas pu accompagner cette association pour lui permettre de poursuivre son activité ?

Séance du 30 mars 2023

Mme LAVARDE : Je vois que vous voulez remettre ce sujet sur la table, alors que nous avons essayé d'être agréable en commission pour l'ensemble des bénévoles de cette association. Cela étant, vous demandez quand même à ce que nous en parlions explicitement.

Comme vous le savez, cette association était donc financée chaque année par la Ville à hauteur de 35 000 euros environ. Nous étions son principal financeur, puisque cette subvention représentait 92 % des recettes de l'association. Dès 2019, la Ville avait notifié à l'association qu'il était nécessaire d'augmenter la part des cotisations dans ses recettes, ce qu'elle n'a pas fait. Nous avons donc mandaté un audit, dont le rapport a fait apparaître de multiples dysfonctionnements que j'éviterai de vous lister. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale de l'association s'est réunie pour acter de sa dissolution, et que la salariée de l'association a demandé à pouvoir partir à la retraite.

De notre côté, nous n'avions pas forcément envie de mettre en difficulté des bénévoles qui se sont investis dans la vie de cette association pendant longtemps. L'action de la Ville et des élus en charge des Seniors a désormais pour objectif de maintenir les activités qui étaient proposées aux adhérents.

Mme DEFRANOUX : Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

19 heures 08 : Présidence de Monsieur BAGUET.

16. CONVENTION POUR LA GESTION DES 18 CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE DÉPLOYÉES PAR L'EPT GPSO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit là d'une convention à signer entre la Ville et GPSO, pour les 18 caméras que GPSO a installées sur le territoire de la Commune dans le cadre de la politique dont elle a la compétence, à savoir la prévention de la délinquance. Cette convention vise à faire quelque chose d'assez judicieux, puisque ces caméras seront rattachées à la Ville d'un point de vue fonctionnel, et notamment au Centre de supervision urbain (CSU) qui gère le reste du parc, à savoir les 206 autres caméras. D'autre part, et pour répondre à une question évoquée en commission des affaires générales et sociales, je vous informe qu'une seule caméra est implantée en zone de vidéoverbalisation, à savoir devant le gymnase Paul Bert.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires

générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'interroge sur les fonctionnalités des 18 caméras de vidéosurveillance, objets de la délibération. Il a été précisé que leur champ d'intervention concernait bien la protection et la surveillance de l'espace public, et non la vidéoverbalisation, à l'exception de l'une d'entre elle comme vient de le signaler Madame LAVARDE. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » a sollicité la communication des chiffres du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il a été répondu que le travail de consolidation serait réalisé pour la prochaine réunion de l'instance, avant les vacances d'été. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Monsieur le Maire, nous avons maintenant 224 caméras déployées sur le territoire de la Commune. Pouvez-vous nous dire combien de personnes regardent les images prises par ces caméras en direct, et sur combien d'écrans simultanément ? Pouvez-vous nous dire aussi quel est finalement le bilan de l'efficacité de ce dispositif ? Peut-être ne pouvez-vous pas nous répondre en séance, mais il serait intéressant de savoir si ces 224 caméras ont un retour, car nous n'avons pas de visibilité à ce sujet.

M. BAGUET : Nous vous répondrons, puisque Madame LAVARDE et Monsieur DECLETY feront prochainement une note à ce sujet, mais globalement, ce dispositif est plutôt efficace. Oui, Monsieur ALAPETITE.

M. ALAPETITE : Le nombre de personnes qui regardent ces images n'est pas forcément significatif, puisque l'intelligence artificielle permet aussi d'analyser les images sans pour autant qu'une personne soit mobilisée.

M. BAGUET : Quoi qu'il en soit, nous vous répondrons. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SNL PROLOGUES POUR L'ACQUISITION VIA UN BAIL À RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT SOCIAL SIS 93 RUE THIERS À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par courrier en date du 12 décembre 2022, la foncière solidaire SNL Prologues – que nous connaissons bien puisque c'est un acteur de solidarité en matière de logement –, sollicite de la ville de Boulogne-Billancourt une subvention à hauteur de 7 500 euros pour l'acquisition, via un bail à réhabilitation de 15 ans, d'un studio en logement PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) sis 93 rue Thiers à Boulogne-Billancourt.

L'acquisition de ce logement permettra de proposer un nouveau logement passerelle destiné à l'accueil et l'accompagnement d'une famille en situation de précarité sur la commune de Boulogne-Billancourt. Cet accompagnement sera réalisé à la fois par les partenaires de la Ville et par SNL Prologues.

En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville ne sollicitera pas de droit de réservation, l'acquisition portant sur un seul logement. Je précise qu'il s'agit d'un public très spécifique, qui est généralement sélectionné pour ce type de logement d'insertion. Nous laissons donc le soin à nos partenaires de trouver les bons candidats. Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette subvention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Il s'agit là d'un bon dispositif qui rend beaucoup de services aux familles. Je vous invite donc à le voter. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, conseiller municipal, rapporteur

Bonsoir mes chers collègues. Comme chaque année, et dans le respect des textes réglementaires à ce sujet, le Conseil municipal doit entériner le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il vous est proposé de maintenir les montants des différents forfaits au même niveau que précédemment, soit 1 452 euros pour un élève boulonnais scolarisé en maternelle privée, et 830 euros pour un élève boulonnais scolarisé en élémentaire privée. Par ailleurs, la Ville prend également en charge les dépenses de fonctionnement des enfants domiciliés à Boulogne-Billancourt et scolarisés dans un établissement privé sous contrat hors de la Commune, sous réserve d'un accord de réciprocité avec la ville d'accueil. La Ville prend également en charge à titre de réciprocité les enfants parisiens scolarisés dans les établissements privés boulonnais. D'autre part, il vous est aussi proposé de maintenir le principe d'une participation de la Ville aux frais de scolarité des élèves d'âge primaire domiciliés à Boulogne-Billancourt, mais qui, en raison d'un handicap ou de difficultés de santé, fréquentent à temps plein un hôpital de jour ou un établissement spécialisé qui serait situé hors de la Ville.

Enfin, il vous est proposé d'approuver les trois projets de convention relatifs à la participation financière de la Ville aux projets suivants :

- Les rencontres scientifiques Alpha du lycée Notre-Dame à Avignon en mai 2023, à hauteur de 1 406 euros ;
- Le voyage pédagogique en Israël pour les CM2 de l'école Rambam Maimonide en juin 2023, à hauteur de 40 000 euros ;
- Le projet de séjour en immersion anglais à Londres pour deux classes de 4ème et en Ecosse pour une classe de 5ème du collège Dupanloup en fin d'année scolaire 2022/2023, à hauteur de 7 500 euros.

Je vous invite donc à délibérer sur l'ensemble de ces propositions, et me tiens à votre disposition si vous avez des questions. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Séance du 30 mars 2023

M. BAGUET : Merci. Nous avons tout intérêt à aider ces écoles privées sous contrat d'association, qui, je le rappelle sont contrôlées par des inspecteurs de l'Éducation nationale. D'ailleurs, un nouvel inspecteur très compétent vient d'être nommé sur Boulogne-Billancourt. Nous constatons en effet que le phénomène des classes hors contrat continue de se développer en parallèle, et ce, sans contrôle direct. Or, cela est un petit peu dangereux, car certains élèves sortent abîmés de ces écoles, et demandent ensuite à réintégrer le système scolaire public ou privé sous contrat d'association. Nous avons eu le cas, et avons dû fermer une école totalement privée à Boulogne-Billancourt car l'encadrement éducatif n'était pas à la hauteur. Il est donc important que nous puissions accueillir les enfants dans tous les modes scolaires, qu'ils soient sous contrat d'association privé ou public. Merci de votre soutien.

19. AVENANT DE PROLONGATION POUR 2023 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À LA SUBVENTION POUR LE POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES

M. Claude ROCHER, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un avenant de prolongation pour l'année 2023 de la convention approuvée par la Ville lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021. Cette prolongation porte sur le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 12 000 euros par la CAF des Hauts-de-Seine, comme lors des années 2021 et 2022, au profit du pilotage du Point d'accueil de l'écoute jeunes (PAEJ). Comme vous le savez, des actions d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque sont mises en place dans les locaux de l'Espace santé jeunes, mais aussi dans les lieux de vie de jeunes, et en particulier dans les établissements scolaires bouloonnais municipaux et privés. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation pour un an supplémentaire- afin de couvrir l'année 2023- de la convention entre la CAF et la Ville. Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. PROGRAMME RELATIF À LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE DE LA VILLE

M. Emmanuel BAVIERE, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'a dit Madame LAVARDE tout à l'heure concernant les investissements en matière de développement et d'innovation, nous souhaitons avoir cette démarche de numérique responsable. C'est pour cette raison qu'il vous est demandé de prendre en considération un rapport permettant d'avoir un comportement responsable dans le numérique.

Je rappelle que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ainsi que l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), ont évalué l'empreinte carbone du numérique en France à 2,5 % des émissions nationales et à 20 millions de tonnes de déchets par an. Aussi, la loi visant à réduire l'empreinte environnementale numérique en France dite « REEN » prescrit d'élaborer une stratégie numérique responsable pour réduire cet impact environnemental d'ici 2025.

De leur côté, la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Maison de la Planète ont dressé un bilan de l'impact environnemental du numérique et de ses usages pour la ville de Boulogne-Billancourt. Ainsi, les actions déjà engagées comprennent la commande publique locale et durable, la gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique, la mise en place de solutions de réduction de la consommation électrique, ainsi que l'externalisation de certaines applications vers des opérateurs externes. De plus, le renouvellement des équipements numériques s'accélère dans tous les aspects de la vie publique, ce qui entraîne souvent une augmentation de la consommation électrique afin d'éviter les pertes de nouvelles fonctionnalités. Par conséquent, nous nous devons d'être vigilants sur l'ensemble de ces démarches et investissements. Aussi, ce rapport a permis de réaliser un programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie pour 2025, que je vous remercie de valider.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Il

est important que nous restions à la pointe sur ces sujets, car les choses évoluent beaucoup en matière d'environnement. C'est pour cette raison que l'Association des maires de France (AMF) a mis en place une stratégie globale, à laquelle bien entendu nous souscrivons. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Mes chers collègues, vous avez dû recevoir un mail pour vous annoncer le changement de la date du prochain Conseil municipal, qui se tiendra donc le 1er juin. Nous avons avancé cette séance, car nous attendons la convocation obligatoire et unique du Préfet des Hauts-de-Seine, qui risque de tomber fin juin, voire peut-être début juillet, pour désigner les grands électeurs supplémentaires aux élections sénatoriales. La dernière fois, le Préfet des Hauts-de-Seine avait demandé à toutes les villes de se réunir le même jour à la même heure pour désigner ces grands électeurs, et nous avons tous été surpris par les délais. Par conséquent, nous préférons conserver des soirées pour ne pas risquer de décaler le Conseil municipal à la dernière minute. Je rappelle que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre. Il s'agira d'un Conseil spécifique, au cours duquel nous présenterons des listes de grands électeurs que nous devons élire, sachant que les postes sont attribués à la proportionnelle. Bien entendu, nous vous communiquerons le règlement intérieur de cette séance en amont. Merci mes chers collègues. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 22.